



**Stationnement de deux bennes à gravats – Place de l'église à Kairon bourg
du lundi 21 janvier au lundi 25 mars 2019 inclus,
pour effectuer des travaux chez Monsieur MOORES Alexandre et Madame VINCENT Claire
51 rue Saint Laurent – Kairon bourg - 50380 SAINT-PAIR-SUR-MER**

Le Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la demande d'autorisation faite le 18 janvier 2019 par l'entreprise « Les chantiers de demain, J2M » 16 Za - 50750 CANISY, en vue de stationner deux bennes à gravats, place de l'église à Kairon bourg du lundi 21 janvier au lundi 25 mars 2019 inclus

CONSIDERANT qu'il y a lieu, de faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier

ARRETE

Article 1 :

En raison de travaux de leur habitation au 51 rue St Laurent, il est autorisé à l'entreprise « Les chantiers de demain, J2M » 16 Za - 50750 Canisy de **stationner deux bennes à gravats sur le domaine public du lundi 21 janvier au lundi 25 mars 2019 inclus, sur une surface d'environ 25 m².**

Aucun véhicule l'entreprise « Les chantiers de demain, J2M » ne pourra stationner, même momentanément sur le trottoir.

Article 2 :

Pour la sécurité des piétons et la circulation de jour comme de nuit, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par l'entreprise « Les chantiers de demain, J2M » 16 Zi - 50750 Canisy.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- . M. le Responsable des services techniques de la Ville de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . L'entreprise « Les chantiers de demain, J2M » 16 Zi - 50750 Canisy. j2mmaconnerie@gmail.com

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
le 18 janvier 2019.

Le Maire,

Guy LECROISEY

